

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR

COMMERCE INTERNATIONAL RCE COMMUNICATION

ÉCONOMIE-DROIT

SESSION 2022

Durée : 4 heures

Aucun matériel autorisé.

**La partie économique est numérotée de la page 1/12 à 5/12.
Elle est prévue pour être traitée en deux heures.**

**La partie juridique est numérotée de la page 6/12 à la page 12/12.
Elle est prévue pour être traitée en deux heures.**

PARTIE ECONOMIQUE

Le marché agroalimentaire des produits laitiers

Opérant dans le domaine de la collecte et du conditionnement de lait bio de vache, la Coopérative Laitière de la Brenne, située dans l'Indre et créée en 1905, s'impose comme un acteur économique local responsable.

Depuis plusieurs mois, les membres de cette coopérative expriment de fortes inquiétudes relatives à la stagnation des perspectives de débouchés à moyen terme. Dans ce contexte et pour améliorer sa renommée vis-à-vis des consommateurs, la coopérative laitière de la Brenne entend proposer à chacun de ses membres d'intensifier son engagement en faveur du développement durable en investissant dans la construction d'une unité de méthanisation. Une telle unité doit en effet permettre à chaque exploitant éleveur d'assurer, à moyen terme, son indépendance énergétique en valorisant ses déchets par la production de biogaz et de fertilisants agricoles.

Monsieur Lareux, directeur de la coopérative, souhaite mener une analyse d'opportunité avant d'élaborer la proposition qui sera formulée à destination de ses membres. Il vous confie, à cet effet, la mission d'exploiter la documentation mise à votre disposition afin de l'aider dans la conception de ce dossier.

À l'aide de vos **connaissances** et du dossier ci-joint, en veillant à **définir les concepts soulignés** et à **exploiter de façon méthodique les documents mis à votre disposition**, vous devez concevoir une note argumentée et structurée. Celle-ci répondra aux consignes ci-dessous :

- 1) Sur le marché du lait bio français, qui fonctionne selon la loi de l'offre et de la demande, analyser les déterminants des évolutions respectives de l'offre et de la demande.
- 2) Caractériser les modes de financement auxquels les membres de la coopérative peuvent avoir recours pour le financement d'une unité de méthanisation.
- 3) Indiquer en quoi la politique économique définie dans le plan Ambition Bio 2022 accompagne les exploitants engagés dans l'agriculture biologique.

Documents

Document 1 – Envolée de la collecte laitière mensuelle biologique

Source : ldele.fr

Document 2 – Lait bio : une offre supérieure à la demande qui pourrait bien faire chuter les prix

Source : <https://www.web-agri.fr/>

Document 3 – Une crise du lait bio très française

Source : <https://www.lafranceagricole.fr/>

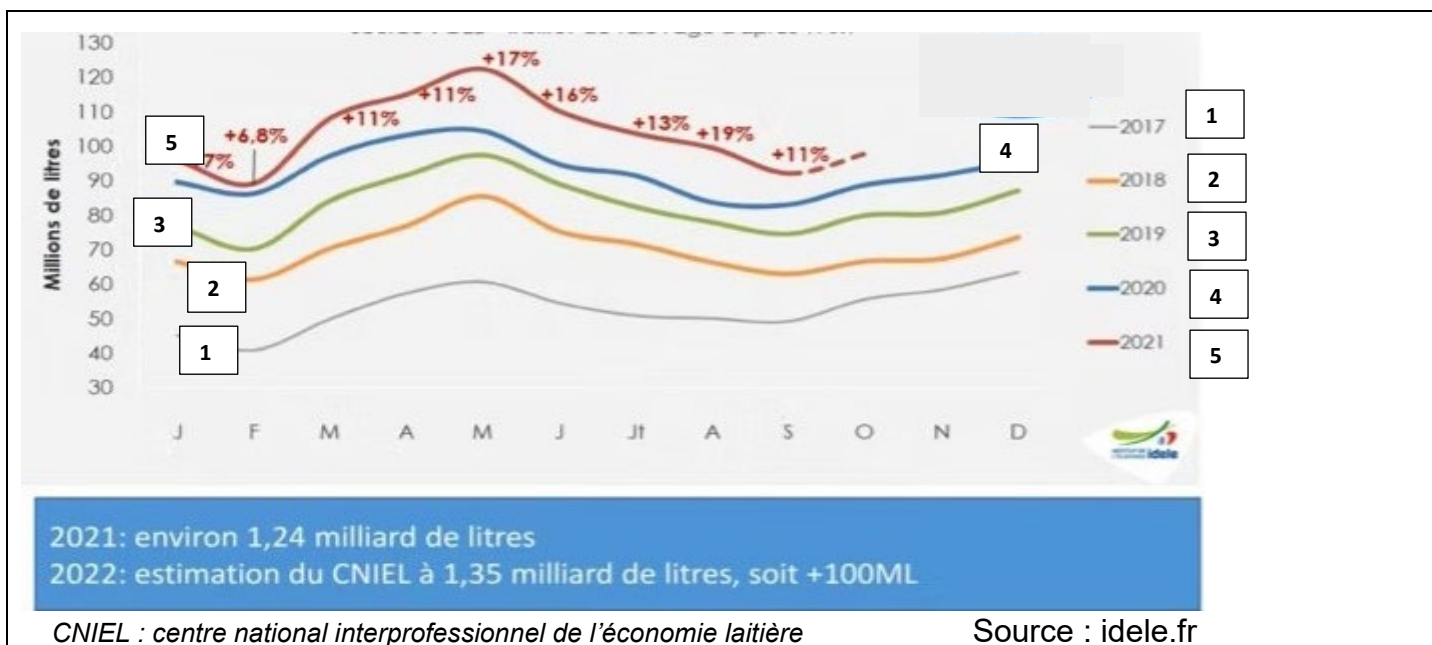
Document 4 – Le financement de la méthanisation

Source : d'après le « Guide pour le financement de la méthanisation » publié par l'ADEME - novembre 2020

Document 5 – Ambition Bio 2022 : plan d'action des acteurs de l'agriculture et de l'alimentation en France (extrait)

Source : <https://agriculture.gouv.fr>

Document 1 – Envolée de la collecte laitière mensuelle biologique



Document 2 – Lait bio : une offre supérieure à la demande qui pourrait bien faire chuter les prix

« En France, le déphasage* entre offre et demande continue de croître sur le marché du lait bio », analyse Corentin Puvilland, chef de projet [...] à l'Institut de l'élevage. Sur 2021, la collecte de lait bio devrait s'élever à 1,24 milliards de litres, soit 12 % de plus qu'en 2020, notamment grâce à une bonne pousse de l'herbe mais aussi et surtout aux nouvelles conversions avec des volumes plus importants qu'avant. Le Cniel s'attend par ailleurs à 100 millions de litres supplémentaires l'an prochain. [..]

Si l'offre augmente, le marché ne suit pas : « Depuis le début de l'année 2021, la consommation de produits laitiers bio ralentit dans toutes les familles de produits et leurs parts de marché reculent également. »

Et la baisse du prix ne devrait pas tarder à se faire ressentir. [...]

* Déphasage entre offre et demande : divergence d'évolution entre l'offre et la demande

Source : <https://www.web-agri.fr/>

Document 3 – Une crise du lait bio très française

« Le déphasage entre l'offre et la demande de lait bio continue d'augmenter en France. Ces turbulences n'ont, pour l'heure, pas dépassé nos frontières. [...] Quant à la demande, l'image du bio reste globalement positive en France, mais la plus-value de cette filière par rapport au conventionnel est moins bien perçue. Les consommateurs se tournent vers d'autres segmentations, moins onéreuses, comme le local ou l'équitable. La segmentation du marché des produits laitiers existe et se développe également fortement dans d'autres pays européens, à l'image du lait non OGM ou de pâturage en Allemagne. Mais elle prend, pour l'instant, plus de parts de marché au lait conventionnel non différencié qu'au lait bio. La consommation de lait conditionné bio ralentit légèrement en Allemagne depuis ce printemps, mais reste bien supérieure à son niveau de 2019, contrairement à ce qui se passe en France. »

Source : <https://www.lafranceagricole.fr/>

Document 4 – Le financement de la méthanisation

Dans le cadre du financement d'un projet d'unité de méthanisation, les banques restent des partenaires traditionnels : les financements bancaires représentent de fait 60 à 70 % du financement externe.

Toutefois, les conditions d'accès au financement bancaire sont assez strictes dès lors qu'il s'agit d'un financement sans garantie, c'est-à-dire sans caution des emprunteurs, et/ou sans un minimum d'autofinancement (entre 20 % et 40 %).

Avec l'appui du ministère de l'Agriculture et de l'ADEME¹ (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie), Bpifrance² propose des prêts sans garantie pour développer la méthanisation. Les exploitations agricoles et petites entreprises agroalimentaires, du type coopératives, peuvent aussi faire appel au financement participatif³. Ce mode de financement présente le double avantage de non seulement permettre d'ancrer le projet dans son environnement local, mais aussi d'être assimilé à des quasi-fonds propres puisqu'il s'agit d'un prêt d'une durée relativement courte (3-5 ans) par rapport à la durée du projet.

Pour les porteurs d'un projet d'unité de méthanisation, constitués en sociétés, le financement peut provenir de fonds privés : augmentation de capital et/ou emprunt obligataire.

Outre un financement par des fonds privés, il est possible de faire appel à des investisseurs publics :

- les sociétés d'économie mixte (SEM), sociétés anonymes dont le capital est majoritairement détenu par une ou plusieurs personnes publiques (État, une collectivité ou un établissement public). Elles interviennent uniquement en parts sociales via une participation dans la société au travers du capital social.
- les fonds régionaux, sociétés de financement régionales (créées à l'initiative des conseils régionaux). Ce type de fonds repose sur un partenariat entre la Région, et d'autres acteurs tels que la Banque des Territoires et des acteurs privés du territoire tels que des banques régionales. Ces fonds ont pour vocation à intervenir au titre d'une augmentation du capital social ou d'un emprunt obligataire.

Le financement par des subventions est le moyen classique d'intervention de la puissance publique pour aider une filière dans sa phase de développement. En général, le montant des subventions se situe entre 10 et 25 % des coûts d'investissement, parfois davantage.

Les principales institutions publiques apportant des moyens de subventions :

- l'ADEME,
- les collectivités (régions, département, intercommunalités par exemple),
- les Fonds Européens : FEDER (Fonds Européen de Développement Régional) et FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural). Ces fonds sont gérés directement par les Conseils Régionaux.

Source : d'après le « Guide pour le financement de la méthanisation » publié par l'ADEME – 11/2020

¹ L'ADEME est un établissement public à caractère industriel et commercial, placé sous la tutelle des ministères de l'enseignement supérieur, de la Recherche et de l'innovation et de la Transition écologique et solidaire. L'ADEME participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable.

² Bpifrance est une banque publique d'investissement, un organisme français de financement et de développement des entreprises. Elle est en particulier chargée de soutenir les PME, les ETI et les entreprises innovantes en appui des politiques publiques de l'État et des régions.

³ Le financement participatif, ou crowdfunding, est un échange de fonds entre individus en dehors des circuits financiers institutionnels, afin de financer un projet via une plateforme en ligne.

Document 5 – Ambition Bio 2022 : plan d'action des acteurs de l'agriculture et de l'alimentation en France (extrait)

[...] La production biologique connaît, sous l'impulsion d'une demande très dynamique, un essor jamais connu, tant à l'échelle nationale, européenne que mondiale. Elle est le marqueur d'un nouveau mode de consommation répondant aux attentes sociétales.

Cette demande s'est largement exprimée dans le cadre des États généraux de l'alimentation (EGA) et a été reprise dans la feuille de route 2018/2022 de la politique de l'alimentation du gouvernement, notamment en se donnant des objectifs ambitieux que ce soit en termes de surfaces agricoles ou dans le domaine de la restauration collective.

Le programme Ambition Bio 2022 porte ainsi pleinement les objectifs de la feuille de route visant à promouvoir des modes de production respectueux de l'environnement, à garantir des normes élevées de bien-être animal et à préserver la biodiversité. Il porte notamment l'ambition de parvenir à 15 % de la surface agricole utile française conduite en agriculture biologique en 2022 et se dote des moyens pour y parvenir. [...]

[Quelques] actions

- Mobiliser les acteurs des territoires pour identifier les priorités de production afin de soutenir un développement équilibré entre l'offre et la demande, et favoriser la structuration de projets de filière [...].

- Développer des outils de sécurisation des relations commerciales de l'ensemble des acteurs des filières biologiques [...].

- Mettre en œuvre les objectifs de développement de la production biologique [...] en veillant à une cohérence globale [...] et en tenant compte notamment des questions liées au bien-être animal et à la biodiversité. [...]

- Développer, au sein de l'Agence Bio, un système d'information partagé avec les différentes parties prenantes pour améliorer la connaissance des marchés de la production biologique.

- Développer la connaissance des marchés européens et internationaux des productions biologiques : échanges intra et extra-communautaires, veille concurrentielle. [...]

Source : <https://agriculture.gouv.fr>

PARTIE JURIDIQUE

PEINTI BAT est une entreprise familiale, située au Mans et fondée en 1965, par le grand-père de l'actuel gérant, Philippe LAMBERT. Cette SARL, au capital de 50 000 €, est spécialisée dans les travaux de peinture en bâtiment.

Elle réalise pour ses clients des travaux de peinture intérieure et extérieure, répondant à des projets d'amélioration, ou intervenant suite à des dégâts des eaux. Au fil des années, elle a étendu son activité à l'ensemble de la région Pays de la Loire.

Depuis peu, l'entreprise a développé une activité complémentaire de nettoyage et de ravalement.

Le service technique comprend une trentaine de personnes, principalement des peintres en bâtiment. Un service administratif comprend cinq personnes. Il suit notamment les clients, de la création du devis à la facturation.

Pour accompagner la croissance de la société, le site internet de l'entreprise doit être rénové et doit permettre à terme la saisie par le client des informations nécessaires à la création d'un dossier en vue de la réalisation d'un devis.

Le développement de l'usage du numérique dans l'entreprise favorise le passage en télétravail des cinq salariés du pôle administratif. Ainsi, le gérant souhaite réorganiser les locaux qui accueillent son activité, en vendant ceux rendus disponibles.

À partir des annexes et de vos connaissances, vous conseillez Monsieur Philippe LAMBERT sur les trois dossiers juridiques.

ANNEXES

Annexe 1 – Projet de formulaire de prise de contact

Annexe 2 – Cinq principes de la protection des données personnelles

Annexe 3 – Les risques liés au télétravail

Annexe 4 – Droit à la déconnexion : ce qui est prévu, ce qui ne l'est pas

Annexe 5 – Cour de cassation, civile, Chambre civile 3, 25 octobre 2018

Annexe 6 – Article 1240 du Code civil

BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR		Session 2022
Économie-Droit	22ECODROI-M	Page 6 sur 12

DOSSIER 1 : analyser une situation juridique
L'immatériel et la protection de la personne

Pour accompagner la croissance de PEINTI BAT et arriver à cibler des clients sur l'ensemble de la région, Monsieur LAMBERT souhaite rénover son site internet. Il veut permettre à ses futurs clients de saisir directement les informations qui faciliteront la prise de contact et la réalisation d'un devis dans des délais réduits. Il a élaboré un projet de formulaire, et s'interroge sur sa conformité au droit en vigueur.

- 1) Vérifier la conformité du formulaire au droit actuel sur la protection des données personnelles.**

DOSSIER 2 : rédaction d'une note
Anticiper le risque pour éviter sa réalisation

Le développement de l'usage des outils numériques doit permettre une nouvelle organisation du travail. Le souhait des cinq salariés du pôle administratif de passer en télétravail sur plusieurs jours par semaine est fort et l'expérience imposée par la crise sanitaire récente a été positive. Monsieur LAMBERT porte une attention particulière au bien-être de ses salariés et a décidé d'accéder à cette demande. Cependant, il s'interroge sur ses obligations en tant qu'employeur vis-à-vis de la santé de salariés qui seront en grande partie à distance.

- 2) Dans une note structurée et argumentée, vous présenterez d'abord le principe de la prévention des risques et l'obligation de sécurité de l'employeur. Puis vous préciserez les principales modalités que Monsieur LAMBERT pourrait proposer en vue de l'application du télétravail dans son entreprise.**

DOSSIER 3 : analyser une situation juridique Les relations contractuelles entre partenaires privés

Le passage en télétravail doit rendre des locaux disponibles. Monsieur LAMBERT a prévu de vendre l'un des bâtiments annexes de son entreprise. Il s'agit d'un petit immeuble composé de trois bureaux et d'une salle de réunion qui servait pour le pôle administratif.

Depuis plusieurs semaines, les discussions avec Monsieur YVON, gérant d'une entreprise individuelle de traduction, qui s'est montré intéressé par l'achat de l'immeuble, ont bien avancé. Mais à quelques jours de signer le compromis de vente, ce dernier s'est désisté en indiquant avoir déjà signé l'achat d'un autre immeuble situé dans la ville voisine. Monsieur LAMBERT est très surpris, car il n'avait jamais entendu parler du fait que l'acheteur menait des discussions parallèles. Cette situation lui a fait perdre plusieurs opportunités. En effet, il a refusé plusieurs propositions d'acheteurs potentiels, pensant que l'affaire allait vite être conclue. Pour Monsieur LAMBERT, la perte de temps est considérable, compte tenu des nombreuses visites demandées par Monsieur YVON.

3) Analyser la possibilité pour Monsieur LAMBERT d'être indemnisé dans cette situation.

ANNEXES

Annexe 1 – Projet de formulaire de prise de contact

Ce formulaire nous permettra de prendre contact avec vous dans les meilleurs délais, et de vous proposer un devis adapté à vos besoins :

Type de travaux : Peinture intérieure Peinture extérieure
 Ravalement de façade

Type de bien : Appartement Maison Bureau Immeuble Terrain Commerce

Superficie concernée par les travaux : m²

Type de client : Particulier Société Industrie Administration

Nom client : Prénom client : Age :

Situation matrimoniale : Célibataire Marié(e) Pacsé(e) Union libre Veuf(ve)

Adresse : CP : Ville :

E-mail : Téléphone :

Les données collectées seront conservées par l'entreprise pendant 10 ans, et peuvent être utilisées pour tout démarchage commercial.

Pour toute information complémentaire, contactez jean.maupard@peintibat.fr

Source : les auteurs

BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR		Session 2022
Économie-Droit	22ECODROI-M	Page 9 sur 12

Annexe 2 – Cinq principes de la protection des données personnelles

5 principes de la protection des données personnelles

La Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés a pour but de "protéger les données personnelles, accompagner l'innovation, préserver les libertés individuelles"

Quel est le but de votre fichier ?

L'utilisation et le traitement des données personnelles doivent s'inscrire dans un but précis déterminé à l'avance.

OBJECTIF

01



De quelles données avez-vous besoin pour atteindre l'objectif ?

Les données récoltées ne doivent servir que pour les finalités définies. Il s'agit de ne collecter que ce dont vous avez strictement besoin.

PERTINENCE

02



Quelles sont les règles d'archivage des données ?

La durée de conservation doit être définie en fonction de la finalité de chaque fichier. Ainsi, la conservation d'une même donnée peut varier en fonction des objectifs poursuivis.

DURÉE

03



Toute personne a le droit de s'opposer au traitement de ses données, sauf si celui-ci répond à une obligation légale

Le responsable de fichier doit expliquer aux personnes concernées la procédure permettant d'exercer ses droits. Le responsable du fichier dispose d'un délai de deux mois pour répondre aux demandes.

DROIT

04



Quelles mesures (prévention, protection, détection ...) doit-on prévoir pour réduire les risques ?

Le responsable du fichier doit prendre les mesures nécessaires pour garantir la sécurité des données qu'il a collectées et éviter leur divulgation à des tiers non autorisés.

SECURITÉ

05



Source : CNIL

Source : le24heures.fr

BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR		Session 2022
Économie-Droit	22ECODROI-M	Page 10 sur 12

Annexe 3 – Les risques liés au télétravail

Le télétravail peut être source de risques sur la santé et la sécurité des salariés. Sa mise en place nécessite donc une préparation et un accompagnement bien adaptés. Les mesures de prévention concernent à la fois l'employeur, l'encadrement et les salariés, notamment les personnes à risques.

Télétravail : encadrer une pratique en plein essor

Avec la pandémie de Covid-19 et alors que les usages numériques se développent, la pratique du télétravail s'est généralisée dans tous les secteurs. Afin de réduire les risques spécifiques à ce type d'organisation du travail, l'accompagnement des salariés par les entreprises est indispensable. Il doit porter sur les points de vigilance suivants :

- l'environnement de travail ;
- les outils et les ressources ;
- la gestion de l'autonomie et la charge de travail ;
- le rôle des managers de proximité ;
- le maintien du collectif de travail. [...]

Source : ameli.fr

Annexe 4 – Droit à la déconnexion : ce qui est prévu, ce qui ne l'est pas

En dehors de ses heures de travail, tout salarié n'est pas tenu d'être en permanence joignable par son employeur pour des motifs liés à l'exécution de son travail. Dans le cadre du télétravail, mis en place de façon exceptionnelle ou non, le droit à la déconnexion s'applique également. Cependant, les modalités de ce droit doivent être prévues par l'entreprise. Instauré par la loi dite « *Loi travail* » du 8 août 2016, le droit à la déconnexion est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2017. Il est consacré à l'article L. 2242-17 du Code du travail.

Le droit à la déconnexion vise à :

- assurer le respect des temps de repos et de congés ;
- garantir l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle et familiale ;
- protéger la santé des salariés. [...]

Source : service-public.fr

Annexe 5 – Cour de cassation, civile, Chambre civile 3, 25 octobre 2018

Vu l'article 1382, devenu 1240, du code civil ;

Attendu, selon l'arrêt attaqué (Lyon, 9 mai 2017), que la société Siné a assigné la société Bowling Star Porte de Lyon, en réparation du préjudice consécutif à la rupture de négociations menées en vue de la conclusion d'un bail commercial ;

Attendu que, pour accueillir la demande, l'arrêt relève qu'en réponse à la demande de la société Bowling Star, la société Sine a indiqué que, consciente que la superficie des locaux était supérieure à celle initialement prévue, elle proposait de donner au preneur la possibilité de sous-location et, que la société Bowling Star, dans sa lettre de rupture des pourparlers ne fait pas mention d'un désaccord sur les conditions du bail mais se borne à invoquer des contingences internes liées aux investissements nécessaires et à l'absence de visibilité de l'évolution du quartier ;

Qu'en statuant ainsi, par des motifs impropres à caractériser [...] ou un comportement de mauvaise foi démontrant une faute dans l'exercice de la liberté de mettre un terme à des pourparlers précontractuels, la cour d'appel n'a pas donné de base légale à sa décision ;

PAR CES MOTIFS :

CASSE ET ANNULE : [...]

Source : Legifrance.fr

Annexe 6 – Article 1240 du Code civil

Tout fait quelconque de l'homme, qui cause à autrui un dommage, oblige celui par la faute duquel il est arrivé à le réparer.

Source : Legifrance.fr